CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLESIDY

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 022-212201891-20260127-DELIB7-DE

Séance du 13 janvier 2026

Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Membres ayant pris part aux votes
15	13	10

Date de convocation : 7 janvier 2026

L'An Deux Mil Vingt Six le treize janvier à 20h00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Mr GAUTIER Guy, Maire de PLÉSIDY.

Présents : Mrs Ronan ALLARD, , Philippe GAUTIER, Jean Pierre PAUMIER, Thierry NEGARET, Mmes Sylvie COINT, Océane PINABEL, Christiane LE BARS, Valérie PERENNEZ, Andréa LE GAC

Absents excusés

Didier GEORGELIN qui donne procuration à Ronan ALLARD
Matthieu LE DINAHET qui donne procuration à Océane PINABEL
Hélène STEVENS qui donne procuration à Guy GAUTIER

Secrétaire de séance : Andréa LE GAC a été élue.

7. Avis du conseil municipal sur le projet d'évolution de l'EARL du Trieux

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le projet présenté par l'EARL du Trieux, exploitation agricole implantée sur la commune,
Vu la présentation faite en séance relative au projet d'évolution des installations d'élevage de poules pondeuses,
Considérant que le projet prévoit la construction d'un nouveau bâtiment destiné à l'accueil de poules pondeuses en plein air, la rénovation d'un bâtiment existant pour un élevage au sol, ainsi que l'arrêt d'un ancien poulailler, portant la capacité totale de l'exploitation à 40 000 emplacements,
Considérant que les modalités de gestion des effluents, la transformation en engrais organiques normalisés, l'absence d'épandage direct sur le territoire communal et les dispositions prises pour limiter les nuisances ont été présentées au conseil municipal,
Considérant que ce projet s'inscrit dans une démarche de modernisation de l'exploitation, de maintien de l'activité agricole locale et de respect des normes environnementales en vigueur,
Après en avoir délibéré,
le conseil municipal, à l'unanimité
ÉMET UN AVIS FAVORABLE au projet d'évolution de l'EARL du Trieux,
SANS ÉMETTRE DE REMARQUES PARTICULIÈRES.
Ainsi délibéré en séance,

Secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Guy GAUTIER

MAIRIE DE PLESIDY
Côtes d'Armor

Délibération certifié conforme par sa transmission en Préfecture le